

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 12 avril 2017 à 20 heures.

Étaient présents MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

 Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Marie-Andrée Giroux, représentante Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5902-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit d'adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 15 mars 2017
4. Comptes à payer
5. États financiers 2016
6. Aménagement du territoire
 - 6.1. Analyses de conformité
 - 6.1.1 Saint-Frédéric
 - 6.1.2 Saint-Jules
 - 6.1.3 Saint-Joseph-de-Beauce
 - 6.1.4 Saint-Victor
 - 6.1.5 Saint-Alfred
 - 6.1.6 Règlement 191-16- suivi
 - 6.2 Rapport sur la caractérisation des friches
 - 6.3 PDZA : ressources humaines et suivi
 - 6.4 Amendement au schéma
 - 6.4.1 Avis de motion
 - 6.4.2 Résolution

7. Dossier culturel
 - 7.1 Prix du patrimoine
 - 7.2 Future entente de développement culturel
8. Destination Beauce : états financiers, rapport annuel et plan d'action
9. Adoption de documents pour le FDT
10. Matières résiduelles
 - 10.1 Écocentre: appel d'offres
 - 10.2 Récupération Frontenac
 - 10.3 Projet de collecte intelligente et compostage
11. Fosses septiques : nouvelles procédures pour la vidange
12. Projet Oriflamme
13. Pavage du stationnement
14. Manuel de l'employé
15. Amende pour les fausses alarmes anti-intrusion
16. OMH : RAPPEL
17. CABBE : mise à jour du dossier
18. Correspondances :
 - 18.1 Ministère de la Culture : nouvelle entente
 - 18.2 MIDI : acceptation du projet
 - 18.3 CLD : Soirée des sommets
19. Affaires nouvelles :
 - a) Demande du Musée Marius-Barbeau
 - b) Nomination au comité SST
 - c) Piste cyclable : avis de motion sur la circulation
 - d) Rencontre avec Gaz Métro
 - e) Fibre optique
 - f) Appui au Quad
 - g) Festival du film
 - h) Heure de tombée pour les documents
 - i) Représentant à CAIDI
20. Période de questions
21. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 MARS 2017

5903-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné , il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 15 mars 2017.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a procédé à l'examen de l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5904-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

ACSIQ - Inscription Congrès 2017	488,64 \$
BOLDUC JONATHAN V - Dépenses	24,19 \$
CARON GILBERT - Dépenses mars 2017	162,08 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER - Honoraires	2 531,53 \$
CLUD PARENTAIDE BEAUCE CENTRE INC	7 056,05 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
COM. SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN - Taxes scolaires	10 031,84 \$
DAIGLE MANON - Dépenses mars 2017	85,00 \$
DEBB (papeterie)	32,76 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses mars et avril 2017	514,55 \$
DOYON GHISLAINE - Dépenses 2017	251,23 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - MAJ Loi aménagement et urbanisme	138,65 \$
FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Dicom	57,08 \$
ENTREPRISES ÉRIC DOYON - Job route Chute Callway	1 011,79 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU - Déneigement	517,39 \$
FONDS D'INFOR. SUR LE TERRITOIRE - Vente pour taxes	139,00 \$
REVENU QUÉBEC	523,72 \$
FÉDÉRATION QUÉ. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Inscription	224,20 \$
GAGNÉ HENRI - Dépenses	131,20 \$
GROUPE ICB - Service technique	697,04 \$
HYDRO QUEBEC	1 473,50 \$
IAAI-QUÉBEC - Inscription Congrès 2017	325,00 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	81,63 \$
JACQUES ÉRIC - Dépenses mars 2017	10,66 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
SERVICES MATREC INC -ÉcoCentre Février 2017 + frais traitement fév-mars-avril	4 059,46 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	1 639,54 \$
MUN. ST-FRÉDÉRIC - Projet structurant borne à recharge élec.	1 850,00 \$
MUN. DE TRING-JONCTION - Avis juridique	46,66 \$
MUN. DE TRING-JONCTION - Vente pour taxes	14 194,09 \$
MUN. DE TRING-JONCTION - Projet structurant	11 802,50 \$
PATRICK GAGNÉ & FILS INC - Travaux cours d'eau	896,81 \$
POULIN GUY - Dépenses mars 2017	262,62 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE - Sel	69,23 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA - DAS Mars 2017	9 203,56 \$
REVENU QUÉBEC - DAS Mars 2017	21 883,17 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses mars 2017	81,07 \$
ROY RENAL - Dépenses mars et avril 2017	442,07 \$
SAAQ	34,32 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations mars 2017	740,11 \$
SERVICE LOISIRS TOURISME ST-VICTOR - Projet structurant	1 157,68 \$
KOUTURE CONSTRUCTIONS - Subvention PRR	7 075,60 \$
SOGETEL INC	401,25 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER – Récup.Mars 2017	28 932,32 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC – Ass. Avril 2017	5 321,94 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ Mars 2017	9 466,40 \$

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES	229,95 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - Honoraires	1 506,01 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Avril 2017	1 864,36 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses mars 2017	94,54 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - Projet structurant	18 298,50 \$
VILLE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS Février et mars 2017	2 424,73 \$
VILLE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE - Projet structurant	10 651,50 \$
VISIONIC INFORMATIQUE INC	890,05 \$
TOTAL :	182 390,10 \$

5.0- ÉTATS FINANCIERS 2016

Madame Karine Béland, de Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers de la MRC au 31 décembre 2016.

5905-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte les états financiers de la MRC au 31 décembre 2016

5906-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le montant de 6 690 \$ apparaissant à la page S23-1 à titre de montant « non réservé » de l'administration municipale soit intégré au surplus accumulé de la MRC dans la partie réservée à la gestion des déchets.

6.0- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Analyses de conformité

6.1.1 Saint-Frédéric

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric, lors de sa séance tenue le 13 mars 2017, a adopté son règlement 316-16 modifiant le règlement 297-15 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 22 mars 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5907-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 316-16 modifiant le règlement 297-15 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Frédéric un certificat de conformité à cet égard.

6.1.2 Saint-Jules

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 3 avril 2017, a adopté son règlement 04-2017 modifiant le règlement 03-2015 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 5 avril 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5908-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 04-2017 modifiant le règlement 03-2015 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 3 avril 2017, a adopté son règlement 05-2017 modifiant le règlement 05-2015 relatif au Zonage;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 5 avril 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5909-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 05-2017 modifiant le règlement 05-2015 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 3 avril 2017, a adopté son règlement 06-2017 modifiant le règlement 06-2015 relatif aux Conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 5 avril 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5910-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 06-2017 modifiant le règlement 06-2015 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

6.1.3 Ville Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 10 avril 2017, a adopté son règlement 627-6-17 modifiant le règlement 627-14 relatif Zonage;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 11 avril 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5911-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-6-17 modifiant le règlement 627-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

6.1.4 Saint-Victor

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Victor, lors de sa séance tenue le 3 avril 2017, a adopté le projet de règlement no 144-2017 modifiant le Plan d'urbanisme no 53-2006;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit projet de règlement à la MRC le 6 avril 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a demandé à la MRC Robert-Cliche de procéder à l'analyse de ce projet de règlement, en vue d'émettre un avis de conformité dans le cadre d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit projet de règlement;

5912-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet de règlement respecte les objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité au SADR, son document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire pour le projet de règlement no 144-2017 pour les fins d'une demande d'autorisation à la CPTAQ.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Victor, lors de sa séance tenue le 3 avril 2017, a adopté le projet de règlement no 143-2017 modifiant le Règlement de zonage no 54-2006;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit projet de règlement à la MRC le 6 avril 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a demandé à la MRC Robert-Cliche de procéder à l'analyse de ce projet de règlement, en vue d'émettre un avis de conformité dans le cadre d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit projet de règlement;

5913-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet de règlement respecte les objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité au SADR, son document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire pour le projet de règlement no 143-2017 pour les fins d'une demande d'autorisation à la CPTAQ.

6.1.5 Saint-Alfred

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alfred projette la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout résidentiel et pluvial desservant son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE pour les besoins du projet, la municipalité demande à la CPTAQ une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties de lots nécessaires à la construction d'une usine de traitement des eaux usées (0,36 ha), ainsi que d'une conduite d'égout (0,45 ha permanente et 0,28 ha temporaire) ainsi qu'une exclusion d'une partie de lot nécessaire pour la construction d'un puits et d'une usine de traitement de l'eau potable (1,21 ha);

ATTENDU QUE le puits, l'usine de traitement de l'eau potable et une partie du réseau d'égout est situé à l'intérieur de la grande affectation Agricole au SADR;

ATTENDU QU'une partie du réseau d'égout et le site de traitement des eaux usées sont localisés à l'intérieur de la grande affectation Forestière au SADR;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilité publique sont autorisées à l'intérieur des grandes affectations Agricole et Forestière du SADR;

ATTENDU QUE le projet est situé dans des secteurs où les sols présentent un potentiel agricole de classes 4 et 5, comportant des facteurs limitatifs, notamment des sols pierreux et un relief peu avantageux, qui restreignent la gamme des cultures;

ATTENDU QU'une aire de protection du puits devra être établie en périphérie de celle-ci;

ATTENDU QUE l'emplacement du puits est déterminé en fonction de la disponibilité en eau à cet endroit, suivant une étude hydrogéologique;

ATTENDU QUE considérant la disposition des résidences à desservir et l'acheminement des eaux usées par gravité, il n'est pas souhaitable de placer les infrastructures à d'autres endroits;

ATTENDU QUE l'emplacement du réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées n'entraînera pas de contrainte aux activités agricoles ainsi qu'à leur développement futur;

ATTENDU QUE les parties de lots conservées par les propriétaires actuels seront d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la réalisation du projet est essentielle pour des raisons de santé publique et de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC Robert-Cliche a été consulté et s'est montré favorable au projet;

5914-17 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour le projet de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout desservant le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Alfred, tel que déposé au dossier 414346 de la CPTAQ.

6.1.6 Règlement 191-16 : suivi

ATTENDU QUE le règlement 191-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement modifié est entré en vigueur le 14 mars 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit indiquer à la municipalité concernée la nature des modifications à apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement.

5915-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme de la municipalité concernée afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 191-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

6.2 Rapport sur la caractérisation des friches

Le rapport sur le projet d'inventaire des friches de la MRC a été déposé par les représentants de l'APBB le 28 mars.

Une prochaine étape consisterait à vérifier auprès des propriétaires concernés leur intention quant à la mise en valeur de leur terre. À cet égard, un montant résiduel pourrait être disponible dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Le milieu sera toutefois appelé à ajouter une mise de fonds.

5916-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le Rapport sur le projet d'inventaire des friches de la MRC Robert-Cliche.

6.3 PDZA : ressources humaines et suivi

Monsieur Caron indique que la MRC doit trouver une solution au départ de monsieur Patrice Routhier tant au niveau de la finalisation du PDZA que de la mise en œuvre de ce dernier.

6.4 Amendement au schéma

6.4.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par madame Ghislaine Doyon à l'effet qu'un règlement sera présenté, à une séance ultérieure, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC dans le but d'effectuer un ajustement des normes relatives à l'accès au réseau routier supérieur.

6.4.2 Projet de règlement 194-17

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le SADR pour ajuster des normes relatives à l'accès au réseau routier supérieur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 12 avril 2017;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une assemblée de consultation publique;

5917-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 194-17 comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT 194-17 — Modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements : ajustement des normes relatives à l'accès au réseau routier supérieur.

Article 1. Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements, et porte le numéro 194-17.

Article 2. But du règlement

Le présent règlement vise à prévoir la possibilité de réduire en deçà des 300 mètres actuellement prévus la distance entre deux rues donnant accès au réseau routier supérieur, sous réserve d'une autorisation préalable par le *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET).

Article 3. Validité du règlement

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le Conseil de la Municipalité régionale de Comté Robert-Cliche décrète le présent règlement dans son ensemble, et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

Article 4. Section 5.9 Normes relatives à l'accès au réseau routier supérieur

Le paragraphe d) du premier alinéa de la section 5.9 *Normes relatives à l'accès au réseau routier supérieur*, du *Document complémentaire* du SADR est remplacé par :

d) aucune nouvelle rue publique ou privée reliée à une route du réseau routier supérieur ne doit être à une distance de moins de 300 mètres d'une autre rue reliée à ladite route. La distance d'éloignement se mesure à partir de l'axe central des rues à la jonction de la route du réseau routier supérieur.

Malgré cette norme, la distance peut être réduite, sous réserve d'une autorisation préalable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), qui tient compte des particularités du milieu visé.

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

Il est également résolu :

- que le Conseil adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du SADR;
- que le délai accordé aux organismes partenaires pour faire parvenir leurs commentaires relatifs à ce projet de règlement est réduit à 20 jours.

7.0- DOSSIER CULTUREL

7.1 Prix du patrimoine

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a une entente avec le Conseil de la culture de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour participer à l'édition des Prix du Patrimoine 2017;

ATTENDU QUE cet événement vise à reconnaître des initiatives locales pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine culturel du milieu et que la MRC Robert-Cliche souligne l'implication, au cours des deux dernières années, d'un organisme, projet ou individu sur le territoire dans chacune des catégories;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été tenu sur le territoire de la MRC au cours du printemps 2017;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, via son entente avec le Conseil de la Culture, a formé un comité d'analyse avec quelques représentants de la MRC et d'organismes culturels;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche est mandaté, via la conseillère au développement, tourisme, et communication, pour la coordination de ce projet sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le comité d'analyse, selon la composition des éditions antérieures, s'est réuni le mardi 11 avril dernier pour analyser les candidatures reçues selon la grille d'analyse fournie par le Conseil de la Culture;

5918-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que les projets suivants soient retenus comme récipiendaires du Prix du patrimoine 2017 pour le territoire de la MRC Robert-Cliche.

CATÉGORIE

- Conservation et préservation
- Interprétation et diffusion
- Porteurs de tradition
- Préservation et mise en valeur

LAURÉAT

Mme Manon Mathieu : restauration d'une grange centenaire à Tring-Jonction
Circuit patrimonial de la MRC Robert-Cliche sur la plateforme *Balado découverte*
Monsieur Guy Fortin de Saint-Victor, trappeur
Domaine à l'Héritage de Saint-Séverin

La soirée régionale « *Célébration Patrimoine* » aura lieu à Lévis le 17 juin.

7.2 Future entente de développement culturel

Une correspondance du Ministre de la Culture et des Communications indique que le ministère est maintenant disposé à reprendre la conclusion d'ententes de développement culturel triennale à compter de 2018-2020. Exceptionnellement, l'entente actuelle de la MRC n'était que d'une durée d'une année.

Le Conseil doit statuer dès maintenant sur son intention de renouveler une entente pour la période 2018-2020 et proposer un plan d'action pour cette période.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a convenu d'une entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec au cours des dernières années (2006-2017) et que cette entente affiche un bilan très positif;

5919-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche indique sa volonté de signer une nouvelle entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec pour la période 2018-2020;
- Que le Conseil adopte son plan d'action qui accompagnera cette entente 2018-2020;
- Que monsieur Luc Provençal, préfet, soit signataire de ladite entente.

8.0- DESTINATION-BEAUCE : ÉTATS FINANCIERS, RAPPORT ANNUEL ET PLAN D'ACTION

En séance de travail, madame Josiane Simard, directrice de Destination-Beauce, a présenté les états financiers, le rapport annuel et le plan d'action pour l'organisme.

9.0- ADOPTION DE DOCUMENTS POUR LE FDT

Sur la recommandation du directeur général de la MRC, le Conseil accepte d'effectuer une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir un versement, pour l'année en cours, du Fonds de développement des territoires lequel représenterait 55 % de l'enveloppe annuelle.

Monsieur Provençal suggère d'adopter la politique de soutien aux entreprises et les priorités annuelles d'intervention de la MRC d'une part et une résolution particulière de demande de versement. La politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie a été adoptée à la séance de mars.

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter ses priorités annuelles d'interventions :

5920-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil adopte les priorités annuelles d'interventions de la MRC pour l'année 2017-2018;
- Que ledit document soit placé sur le site internet de la MRC.

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter sa politique mise à jour de soutien aux entreprises.

5921-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte sa politique de soutien aux entreprises qui comprend les documents suivants :

- Politique de soutien aux entreprises – offre de services
- Palée 2013-218
- Portrait socioéconomique de la MRC Robert-Cliche
- Politique d'investissement FLI/FLS (politique modifiée et adoptée en mai 2016)

Il est également résolu que ces documents soient placés sur le site internet de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche bénéficie du Fonds de développement des territoires provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU QUE la MRC pour l'année en cours doit recevoir avant le 30 avril un premier versement équivalent à 25 % de l'enveloppe prévue;

5922-17 SUR LA PROPOSITION DE Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le second versement prévu au Fonds de développement des territoires pour l'année en cours;
- Que soit transmise au MAMOT la présente résolution accompagnée des documents suivants, déjà tous placés sur le site internet de la MRC soit :
 - Les priorités annuelles d'interventions de la MRC pour l'année 2017-2018;
 - La politique de soutien aux entreprises;
 - Sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

10.0- MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 Écocentre : appel d'offres

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté le résultat de l'appel d'offres pour l'aménagement et l'exploitation d'un écocentre sur le territoire de la MRC.

Une seule soumission a été déposée par Services Matrec Inc. Trois scénarios étaient possibles. Le scénario A, pour une entente de 3 ans, présente un prix unitaire à la tonne métrique de 80 \$ soit une hausse de 24,72 % par rapport au taux actuel; le prix mensuel REP est à 4 000 \$ soit une hausse de 400 %. Le Conseil ne prend pas de décision.

5923-17 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Rock Veilleux, le Conseil mandate messieurs Luc Provençal, Gilbert Caron et François Roberge pour rencontrer le soumissionnaire afin d'obtenir des prix raisonnables.

10.2 Récupération Frontenac inc.

Les clients de Récupération Frontenac se sont réunis le 28 mars pour discuter de la dernière offre présentée par l'entreprise. Une rencontre a par la suite eu lieu avec l'entreprise le 10 avril. Une décision finale quant à cette offre devra être prise à la séance du mois de mai.

10.3 Projet de collecte intelligente et compostage

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté un état de situation relatif à ce projet pilote qui implique la MRC et les municipalités de Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Victor. Monsieur Roberge donne également les informations au sujet des séances de formation sur le compostage qui auront lieu en mai.

11.0- FOSES SEPTIQUES : NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA VIDANGE

En séance de travail, monsieur Roberge et monsieur Alain Landry, directeur général de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce, ont présenté la nouvelle procédure qui sera suivie à compter de 2017 pour le processus de vidange des fosses septiques dans une optique d'amélioration et de modernisation du service.

De plus, monsieur Roberge donne les détails relatifs aux ateliers de compostage qui seront données en mai.

12.0- PROJET ORIFLAMME

Monsieur Renal Roy indique qu'il fera parvenir aux municipalités un modèle de formulaire de mise en candidature pour le projet Oriflamme.

13.0- PAVAGE DU STATIONNEMENT

Monsieur Renal Roy fait part au Conseil que la MRC s'apprête à aller en appel d'offres pour la réalisation du pavage du stationnement avant de la MRC.

14.0- APSAM

Monsieur Roy informe le Conseil que le comité de santé et sécurité de la MRC s'est adjoint les services de l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur municipal) pour l'accompagner dans sa démarche.

5924-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil appui l'intervention de l'APSAM pour offrir de la formation, de l'encadrement et de l'accompagnement au comité santé et sécurité de la MRC.

15.0- AMENDES POUR LES FAUSSES ALARMES ANTI-INTRUSION

Le Conseil confirme la volonté des maires de procéder à une modification de la réglementation sur les alarmes anti-intrusion afin de s'assurer qu'une amende soit donnée dès la première offense. Le règlement actuel prévoit une amende de 300 \$ à partir de la troisième fausse alarme à l'intérieur des douze derniers mois. Dorénavant, il y aurait une amende de 50 \$ dès la première fausse alarme, 100 \$ à la seconde et 200 \$ à la troisième. Le message sera transmis aux DG des municipalités à la rencontre du 26 avril.

16.0- OMH

Monsieur Provençal rappelle ta tenue de la rencontre de démarrage du regroupement des OMH le 25 avril à 19 h00 à la MRC.

17.0- CABBE : MISE À JOUR DU DOSSIER

Monsieur Veilleux indique qu'il a été décidé, au cours d'une récente réunion tenue à Beauceville, qu'il y a statu quo pour une période d'une année dans le dossier du CABBE. Durant cette année, la situation sera étudiée attentivement et des recommandations suivront.

18.0- CORRESPONDANCES**18.1 Ministère de la Culture : nouvelle entente**

Cette lettre de la directrice régionale du Ministère de la Culture et des Communications, madame Dominique Maleck, se rapporte au point 7.2 de l'ordre du jour.

18.2 MIDI : acceptation du projet

Le ministère de l'Immigration confirme que le projet présenté par les trois MRC de la Beauce et Beauce-Embauche dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité a été accepté. Le milieu a injecté 40 000 \$ et recevra 40 000 \$: les centres Carrefour Jeunesse vont gérer le projet.

18.3 CLD : Soirée des Sommets

5925-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC participera pour un montant de 2 500 \$ (catégorie Diamant) à la tenue de la Soirée des Sommets du CLD.

19.0- AFFAIRES NOUVELLES**a) Demande du Musée Marius-Barbeau**

À la demande de monsieur Provençal, monsieur Caron fait la lecture d'une lettre de monsieur Jean-Marc Labbé, président du musée Marius-Barbeau, qui invite les élus de la Beauce à une visite des lieux le 18 mai à compter de 17h30.

Également, la même lettre demande une contribution financière de 1 000 \$ (100 \$ par municipalité) pour aider au financement du Musée, en échange de laissez-passer.

5926-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC décline l'offre de contribution financière demandée.

b) Nomination au comité SST

5927-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil nomme monsieur Gilbert Caron et monsieur Renal Roy comme représentants de l'employeur sur le comité paritaire de santé et sécurité au travail de la MRC.

c) Piste cyclable : avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Rock Veilleux à l'effet qu'un règlement sera déposé, à une séance ultérieure, relativement au contrôle de la circulation sur l'emprise ferroviaire démantelée.

d) Rencontre avec Gaz Métro

Monsieur Caron informe le Conseil que Gaz Métro organise une rencontre d'information qui aura lieu à la MRC le 6 juin dans le cadre de son programme de sensibilisation sur réseau gazier. Six municipalités sont concernées par cette rencontre.

e) Fibre optique

Monsieur Renal Roy présente une mise à jour du dossier de la fibre optique, particulièrement aux démarches différentes qu'il faut effectuer selon que celles-ci sont réalisées avant ou après le 22 avril.

f) Appui au Quad

5928-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son appui à la Fédération québécoise des clubs Quad/Amante dans ses démarches auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification dans les transports pour obtenir des droits de passage sur l'emprise de la voie ferrée désaffectée de la subdivision Vallée du chemin de fer Québec Central.

g) Festival du film de Saint-Séverin

Après une longue discussion, il est convenu que la MRC ne contribuera pas financièrement au Festival du Film de Saint-Séverin. Cependant, la MRC explorera les avenues qui pourraient venir en aide à l'événement.

h) Heure de tombée pour les documents

À la suggestion de monsieur Groleau, le Conseil demande qu'aucun nouveau document ne soit placé sur le site de la MRC après midi le jour d'une réunion.

i) Représentant à CAIDI

5929-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil nomme madame Marcelle Maheu comme sa représentante au sein de CAIDI, en remplacement de monsieur Auguste Bisson.

20.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est posée

21.0- LEVÉE DE LA SÉANCE

5930-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 20.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier